



Centre Communal d'Action Sociale
ccas@mairie-lepouliguen.fr
02.40.15.08.02

DEMANDE D'ALLOCATION APPRENTI (2^{ème} année)

Dossier à remettre au CCAS le vendredi 4 décembre 2026 au plus tard

a) Conditions à remplir

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Les parents doivent demeurer sur la commune depuis plus de 6 mois

b) Forfait de l'allocation

L'allocation de 300 € est attribuée sans conditions de ressources.

c) Pièces à joindre

- Photocopie du livret de famille
- 2 Justificatifs de domicile (1 de + de 6 mois et 1 du mois en cours)
- 1 bulletin de salaire
- Relevé d'identité bancaire de l'apprenti
- Le contrat d'apprentissage